

# Portefeuilles INNOVA Scotia<sup>MC</sup> Prospectus simplifié

Portefeuille de revenu INNOVA Scotia  
Portefeuille de revenu équilibré INNOVA Scotia  
Portefeuille de croissance équilibrée INNOVA Scotia  
Portefeuille de croissance INNOVA Scotia  
Portefeuille de croissance maximale INNOVA Scotia

Aucune autorité en valeurs mobilières ne s'est prononcée sur la qualité de ces parts et toute personne qui donne à entendre le contraire commet une infraction.

Les Portefeuilles et les parts qu'ils offrent aux termes du présent prospectus simplifié ne sont pas inscrits auprès de la Securities and Exchange Commission des États-Unis. Les parts des Portefeuilles ne peuvent être offertes et vendues aux États-Unis que conformément à des dispenses d'inscription.

Le 14 janvier 2009



# Table des matières

|   |    |
|---|----|
| <b>Introduction</b> .....   | i  |
| <b>Information propre à chacun des Portefeuilles décrits dans le présent document</b> .....   | 1  |
| Portefeuille de revenu INNOVA Scotia .....  | 4  |
| Portefeuille de revenu équilibré INNOVA Scotia .....  | 6  |
| Portefeuille de croissance équilibrée INNOVA Scotia .....   | 8  |
| Portefeuille de croissance INNOVA Scotia .....  | 10 |
| Portefeuille de croissance maximale INNOVA Scotia .....   | 12 |
| <b>Qu'est-ce qu'un organisme de placement collectif et quels sont les risques associés à un placement dans un tel organisme ?</b> ..... | 14 |
| <b>Modalités d'organisation et de gestion des Portefeuilles INNOVA Scotia</b> .....   | 18 |
| <b>Achats, substitutions et rachats</b> .....   | 19 |
| <b>Frais</b> .....  | 22 |
| <b>Rémunération du courtier</b> .....   | 23 |
| <b>Rémunération du courtier payée à partir des frais de gestion</b> .....   | 23 |
| <b>Incidences fiscales pour les épargnants</b> .....  | 24 |
| <b>Quels sont vos droits ?</b> .....  | 25 |

# Introduction

Les termes *nous*, *notre* et *nos* figurant dans ce document renvoient à Placements Scotia Inc. Le *Groupe Banque Scotia* comprend La Banque de Nouvelle-Écosse (« Banque Scotia »), Montréal Trust, Trust National, La Société de Fiducie Banque de Nouvelle-Écosse (« Trust Scotia ») et Scotia Capitaux Inc. *Portefeuilles* ou *Portefeuilles INNOVA Scotia* renvoient à tous les organismes de placement collectif offerts aux termes du présent prospectus simplifié. *Fonds Scotia* renvoie aux Portefeuilles et à l'ensemble des autres organismes de placement collectif que nous offrons aux termes de prospectus simplifiés distincts.

Le présent prospectus simplifié contient des renseignements importants choisis pour vous aider à prendre une décision éclairée concernant un placement dans les Portefeuilles et à comprendre vos droits en tant qu'épargnant.

Il se divise en deux parties. La première partie, qui va de la page 1 à la page 13, contient de l'information propre à chacun des Portefeuilles. La deuxième partie, qui va de la page 14 à la page 25 contient de l'information générale sur l'ensemble des Portefeuilles.

Vous pouvez obtenir d'autres renseignements sur chacun des Portefeuilles dans leur notice annuelle, leurs derniers états financiers annuels et intermédiaires déposés et leurs derniers rapports de la direction sur le rendement du fonds annuels et intermédiaires déposés (une fois disponibles). Ces documents sont intégrés par renvoi dans le présent prospectus simplifié, de sorte qu'ils en font légalement partie intégrante, comme s'ils en constituaient une partie imprimée.

Vous pouvez obtenir sur demande et sans frais un exemplaire de la notice annuelle et des états financiers des Portefeuilles, ainsi que des rapports de la direction sur le rendement du fonds de ceux-ci (une fois disponibles) en composant le 1-800-387-5004 pour le service en français ou le 1-800-268-9269 (416-750-3863 à Toronto) pour le service en anglais, ou en communiquant avec votre représentant en épargne collective. Vous trouverez également ces documents sur Internet, à l'adresse [www.banquescotia.com](http://www.banquescotia.com).

De plus, ces documents et d'autres renseignements concernant les Portefeuilles se trouvent sur le site Internet [www.sedar.com](http://www.sedar.com).

# Information propre à chacun des Portefeuilles décrits dans le présent document

Les Portefeuilles INNOVA Scotia sont une famille de cinq organismes de placement collectif (« OPC ») fournissant aux épargnants des solutions gérées par des professionnels et conçues pour correspondre à leur profil de placement. Chaque Portefeuille INNOVA Scotia peut investir dans une combinaison d'autres OPC, d'actions et d'obligations, et chacun suit un objectif et une stratégie de placement différents. Par ailleurs, en sus d'effectuer des placements dans des OPC, un Portefeuille peut aussi décider de participer à une stratégie de placement donnée par des placements directs dans des titres de participation et des titres à revenu fixe. Chaque Portefeuille suivra une stratégie de placement axée sur la répartition de l'actif.

Tous les Portefeuilles INNOVA Scotia offerts en vente aux termes du présent prospectus simplifié offrent des parts de catégorie A. Les parts de catégorie A sont offertes à tous les épargnants.

Les Portefeuilles INNOVA Scotia vous offrent :

- une répartition stratégique de l'actif;
- une diversification sur le plan de la capitalisation boursière;
- une diversification par aire géographique;
- une diversification liée au style adopté par le conseiller en valeurs;
- une révision continue de la répartition de l'actif, du choix des fonds et de la sélection de chaque titre;
- le rajustement continu du portefeuille dans le but de garantir la conservation à long terme de la répartition de l'actif pertinente.

La sélection des placements pour les Portefeuilles INNOVA Scotia est soumise à un processus de placement en plusieurs étapes. Avant de recommander au conseiller en valeurs des Portefeuilles INNOVA Scotia l'ajout d'un fonds sous-jacent aux Portefeuilles INNOVA Scotia ou le retrait d'un fonds sous-jacent de ceux-ci, nous procédons à un examen approfondi de fonds sous-jacents appropriés. Le conseiller en valeurs déterminera si le Portefeuille investira dans un fonds sous-jacent ou s'il investira directement dans les titres détenus par un fonds sous-jacent.

Lorsque nous recommandons un fonds sous-jacent donné ou un placement donné au conseiller en valeurs, nous tenons compte de la composition de l'actif de chacun des Portefeuilles INNOVA Scotia qui sont conçus pour différents types d'épargnants présentant des profils distincts en ce qui a trait au risque et au rendement. Chaque Portefeuille INNOVA Scotia est diversifié en fonction de la catégorie d'actifs, de la capitalisation, de la région géographique et du style de placement. Nous assurons le suivi des fonds sous-jacents sur une base régulière et nos recommandations sont fondées sur les caractéristiques quantitatives et qualitatives des fonds et les avantages que la diversification représente pour chacun des Portefeuilles INNOVA Scotia. Lorsqu'il décide d'investir dans un fonds sous-jacent, le conseiller en valeurs peut tenir compte de divers critères, notamment le style de gestion, le rendement et la constance du placement, les caractéristiques du risque et la qualité du gestionnaire ou du conseiller en valeurs du fonds en question.

Nous établissons la répartition stratégique de l'actif et la répartition cible alors que la décision quant au choix des fonds, des titres de participation et des titres à revenu fixe dans lesquels investir ou dont il faut se départir et au moment de la vente ou de l'achat des titres revient au conseiller en valeurs des Portefeuilles INNOVA Scotia.

## Descriptions des Portefeuilles

Dans les pages suivantes, vous trouverez la description détaillée de chacun des Portefeuilles pour vous aider à prendre une décision quant au choix de placements. Le texte de chaque rubrique dans la description de chaque Portefeuille vous indique ce qui suit :

## Détail du Fonds

Il s'agit d'un bref aperçu de chaque Portefeuille : sa date de création et son admissibilité pour les régimes enregistrés, comme les régimes enregistrés d'épargne-retraite (REER), les fonds enregistrés de revenu de retraite (FERR) et les comptes d'épargne libres d'impôt (CELI).

Tous les Portefeuilles devraient être des placements admissibles pour les régimes enregistrés.

### **Quels types de placements le Fonds fait-il ?**

Cette rubrique vous indique les objectifs de placement fondamentaux du Portefeuille et les stratégies qu'il utilise pour tenter de réaliser ces objectifs. Tout changement apporté aux objectifs de placement fondamentaux doit être approuvé à la majorité des voix exprimées à une assemblée des porteurs de parts convoquée à cette fin.

### **Instruments dérivés**

Les instruments dérivés sont des placements qui tirent leur valeur du prix d'un autre placement ou des fluctuations anticipées des taux d'intérêt, des taux de change ou des indices boursiers. Les instruments dérivés sont habituellement des contrats conclus avec une autre partie en vue d'acheter ou de vendre un bien à une date ultérieure et à un prix convenu. Les options, les contrats à terme de gré à gré et les swaps constituent des exemples d'instruments dérivés.

- Les *options* confèrent généralement à leur porteur le droit, mais non l'obligation, d'acheter ou de vendre un bien, comme un titre ou une devise, à un prix et à un moment convenus. Le porteur de l'option verse habituellement à l'autre partie un paiement en espèces, appelé prime, pour avoir convenu de lui accorder l'option.
- Les *contrats à terme de gré à gré* constituent des ententes visant la vente ou l'achat d'un bien, comme un titre ou une devise, à un prix et à un moment convenus. Les parties doivent conclure le marché ou parfois verser ou recevoir un paiement en espèces même si le prix a fluctué au moment de la conclusion du marché.
- Les *swaps* constituent des ententes intervenues entre deux parties ou plus en vue d'échanger des montants en capital ou des versements fondés sur le rendement de différents placements.

Un Portefeuille peut utiliser les instruments dérivés tant qu'il les utilise conformément à ses objectifs de placement et qu'il respecte les règlements canadiens sur les valeurs mobilières. Les Portefeuilles peuvent utiliser des instruments dérivés pour couvrir leurs placements à l'égard des pertes résultant de variations des taux de change, des taux d'intérêt et des cours boursiers. Les Portefeuilles peuvent également utiliser les instruments dérivés pour obtenir une exposition aux marchés

financiers ou pour investir indirectement dans des titres ou d'autres biens, ce qui peut être plus économique que d'acheter les titres ou biens directement.

Si un Portefeuille utilise les instruments dérivés à des fins autres que de couverture, il doit détenir suffisamment d'espèces ou d'instruments du marché monétaire pour couvrir intégralement ses positions, comme l'exigent les règlements sur les valeurs mobilières.

### **Investir dans d'autres organismes de placement collectif**

Les Portefeuilles peuvent à l'occasion investir la totalité ou une partie de leur actif dans d'autres organismes de placement collectif (OPC). Lorsqu'il prend la décision d'investir dans d'autres OPC, le conseiller en valeurs d'un Portefeuille peut tenir compte de divers critères, notamment du style de gestion, du rendement et de la constance du placement, des caractéristiques du risque et de la qualité du gestionnaire ou du conseiller en valeurs de l'organisme en question.

### **Opérations de mise en pension et de prise en pension**

Les Portefeuilles peuvent conclure des conventions de mise en pension ou de prise en pension pour réaliser un revenu additionnel à partir des titres qu'ils détiennent. Lorsqu'un OPC accepte de vendre un titre à un prix et de le racheter (habituellement à un prix inférieur) à une date ultérieure donnée, il conclut une opération de mise en pension. Lorsqu'un OPC accepte d'acheter un titre à un prix et de le vendre (habituellement à un prix plus élevé) à une date ultérieure donnée, il conclut une opération de prise en pension. Vous trouverez une description des stratégies que les Portefeuilles utilisent pour minimiser les risques associés à ces opérations sous la rubrique *Risque associé aux opérations de mise en pension et de prise en pension* à la page 17.

### **Prêts de titres**

Les Portefeuilles peuvent conclure des opérations de prêt de titres pour réaliser un revenu additionnel à partir des titres qu'ils détiennent. Un Portefeuille peut prêter certains des titres qu'il détient dans son portefeuille à des prêteurs admissibles moyennant une garantie appropriée. Vous trouverez une description des stratégies que les Portefeuilles

utilisent pour minimiser les risques associés à ces opérations sous la rubrique *Risque associé aux opérations de prêt de titres* à la page 17.

### **Quels sont les risques associés à un placement dans le Fonds ?**

Cette rubrique vous indique les risques associés à un placement dans chaque Portefeuille. Vous trouverez une description de chacun des risques à la rubrique *Risques spécifiques aux OPC* à la page 15.

### **Qui devrait investir dans ce Fonds ?**

Cette rubrique peut vous aider à déterminer si le Portefeuille convient à votre portefeuille de placements. Elle ne se veut qu'un guide général uniquement. Pour obtenir des conseils à propos de votre portefeuille de placements, vous devriez communiquer avec votre représentant en épargne collective. Si vous n'avez pas de représentant en épargne collective, vous pouvez communiquer avec l'un de nos représentants à toute succursale de la Banque Scotia ou appeler un de nos représentants à un bureau ScotiaMcLeod.

### **Politique en matière de distributions**

Cette rubrique vous indique à quel moment le Portefeuille distribue habituellement un revenu et des gains en capital aux porteurs de parts. Les Portefeuilles peuvent aussi effectuer des distributions à d'autres moments.

Les distributions sur les parts détenues dans des régimes enregistrés et des comptes non enregistrés sont réinvesties dans des parts additionnelles du Portefeuille, à moins que vous n'avisiez votre courtier que vous souhaitez recevoir les distributions en espèces. Pour obtenir des renseignements sur l'imposition des distributions, veuillez vous reporter à la rubrique *Incidences fiscales pour les épargnants* à la page 24.

### **Frais du Fonds pris en charge indirectement par les épargnants**

Puisque les Portefeuilles sont nouvellement créés, aucun renseignement sur leurs frais n'est disponible.

# Portefeuille de revenu INNOVA Scotia

## Détail du Fonds

|                                      |  |
|--------------------------------------|--|
| Type de fonds                        | Fonds de revenu fixe équilibré canadien                      |
| Date de création                     | Le 19 janvier 2009   |
| Type de titres                       | Parts de catégorie A de fiducie de fonds commun de placement |
| Admissible aux régimes enregistrés ? | Oui  |
| Conseiller en valeurs                | Gestion de Placements Scotia Cassels Limitée                 |

## Quels types de placements le Fonds fait-il ?

### Objectifs de placement

L'objectif du Portefeuille est de maintenir un équilibre entre un revenu courant et une appréciation du capital à long terme, avec une préférence marquée pour le volet revenu. Il investit principalement dans un ensemble diversifié d'OPC et(ou) de titres de participation et de titres à revenu fixe offerts partout dans le monde.

Tout changement des objectifs de placement fondamentaux doit être approuvé à la majorité des voix exprimées à une assemblée des porteurs de parts convoquée à cette fin.

### Stratégies de placement

Le Portefeuille constitue un fonds de répartition de l'actif qui répartit votre placement entre deux catégories d'actifs : la catégorie revenu fixe et la catégorie actions.

Le tableau suivant présente la pondération cible pour chaque catégorie d'actifs dans laquelle le Portefeuille investit.

| Catégorie d'actifs | Pondération cible                          |
|--------------------|--|
| Revenu fixe        | 75 % (65 % canadiens et 10 % étrangers)    |
| Actions            | 25 % (12 % canadiennes et 13 % étrangères) |

Les fonds sous-jacents, les titres de participation et les titres à revenu fixe dans lesquels le Portefeuille investit peuvent changer à l'occasion, mais, en règle générale, nous maintiendrons la pondération de chaque catégorie d'actifs de façon à ce qu'elle ne varie pas de plus de 10 % (à la hausse ou à la baisse) par rapport aux pourcentages indiqués ci-dessus. Vous trouverez davantage de renseignements sur les placements dans des fonds sous-

jacents à la rubrique *Investir dans d'autres organismes de placement collectif*. Même si jusqu'à 100 % des actifs du Portefeuille peuvent être investis dans des fonds sous-jacents, une fois que le Portefeuille aura atteint la taille appropriée, le conseiller en valeurs peut déterminer qu'il est plus efficace d'investir directement dans des titres d'une ou de plusieurs catégories d'actifs.

Le conseiller en valeurs peut :

- utiliser des instruments dérivés comme les options, les contrats à terme standardisés et de gré à gré et les swaps pour protéger le Portefeuille contre les pertes occasionnées par des variations des prix des actions, des prix des marchandises, des indices de marché ou des taux de change et pour obtenir une exposition aux marchés des capitaux. Il n'utilisera les instruments dérivés que de la façon autorisée par les règlements sur les valeurs mobilières;
- investir temporairement l'actif du Portefeuille dans des espèces ou des titres quasi liquides pour tenter de protéger le Portefeuille pendant un repli boursier ou pour d'autres raisons.

## Quels sont les risques associés à un placement dans le Fonds ?

Dans la mesure où le Portefeuille investit dans des fonds sous-jacents, il présente indirectement les mêmes risques que les fonds sous-jacents qu'il détient. Le Portefeuille présente les risques d'un fonds sous-jacent dans la même proportion que ses placements dans ce fonds. Dans la mesure où il investit directement dans des titres de participation ou des titres à revenu fixe, le Portefeuille présentera les risques associés à un placement direct dans de tels titres.

Les risques que court le Portefeuille sont notamment les suivants :

- risque associé au taux d'intérêt;
- risque associé aux titres adossés à des créances mobilières et hypothécaires;
- risque associé aux titres de participation;
- risque associé à la catégorie;
- risque associé au crédit;

- risque associé aux placements sur les marchés étrangers;
- risque associé aux petites sociétés;
- risque associé aux marchés nouveaux;
- risque associé au change;
- risque associé à la concentration;
- risque associé aux instruments dérivés;
- risque associé aux opérations de mise en pension et de prise en pension;
- risque associé aux opérations de prêt de titres;
- risque associé à la liquidité;
- risque associé aux fonds sous-jacents.

Vous trouverez des détails sur chaque risque à partir de la page 15.

### **Qui devrait investir dans ce Fonds ?**

Ce Portefeuille pourrait vous convenir dans les cas suivants :

- vous recherchez un portefeuille équilibré, avec une préférence marquée pour le volet revenu, qui est diversifié quant aux catégories d'actifs, aux styles de placement, à la répartition géographique et à la capitalisation boursière;
- votre tolérance au risque est de faible à moyenne;
- vous investissez pour au moins trois ans.

### **Politique en matière de distributions**

Le Portefeuille distribue son revenu et ses gains en capital en décembre de chaque année civile.

Les distributions sur les parts détenues dans des régimes enregistrés et des comptes non enregistrés sont réinvesties dans des parts additionnelles du Portefeuille, à moins que vous n'indiquiez à votre courtier que vous souhaitez recevoir les distributions en espèces.

### **Frais du Fonds pris en charge indirectement par les épargnants**

Les renseignements sur les frais du Portefeuille ne sont pas disponibles parce que ce Portefeuille est nouveau.

# Portefeuille de revenu équilibré INNOVA Scotia

## Détail du Fonds

|                                      |  |
|--------------------------------------|--|
| Type de fonds                        | Fonds équilibré neutre canadien                              |
| Date de création                     | Le 19 janvier 2009   |
| Type de titres                       | Parts de catégorie A de fiducie de fonds commun de placement |
| Admissible aux régimes enregistrés ? | Oui  |
| Conseiller en valeurs                | Gestion de Placements Scotia Cassels Limitée                 |

## Quels types de placements le Fonds fait-il ?

### Objectifs de placement

L'objectif du Portefeuille est de maintenir un équilibre entre un revenu courant et une appréciation du capital à long terme, avec une préférence pour le volet revenu. Il investit principalement dans un ensemble diversifié d'OPC et(ou) de titres de participation et de titres à revenu fixe offerts partout dans le monde.

Tout changement des objectifs de placement fondamentaux doit être approuvé à la majorité des voix exprimées à une assemblée des porteurs de parts convoquée à cette fin.

### Stratégies de placement

Le Portefeuille constitue un fonds de répartition de l'actif qui répartit votre placement entre deux catégories d'actifs : la catégorie revenu fixe et la catégorie actions.

Le tableau suivant présente la pondération cible pour chaque catégorie d'actifs dans laquelle le Portefeuille investit.

| Catégorie d'actifs | Pondération cible                          |
|--------------------|--|
| Revenu fixe        | 60 % (52 % canadiens et 8 % étrangers)     |
| Actions            | 40 % (18 % canadiennes et 22 % étrangères) |

Les fonds sous-jacents, les titres de participation et les titres à revenu fixe dans lesquels le Portefeuille investit peuvent changer à l'occasion, mais, en règle générale, nous maintiendrons la pondération de chaque catégorie d'actifs de façon à ce qu'elle ne varie pas de plus de 10 % (à la hausse ou à la baisse) par rapport aux pourcentages indiqués ci-dessus. Vous trouverez davantage de renseignements sur les placements dans des fonds sous-

jacents à la rubrique *Investir dans d'autres organismes de placement collectif*. Même si jusqu'à 100 % des actifs du Portefeuille peuvent être investis dans des fonds sous-jacents, une fois que le Portefeuille aura atteint la taille appropriée, le conseiller en valeurs peut déterminer qu'il est plus efficace d'investir directement dans des titres d'une ou de plusieurs catégories d'actifs.

Le conseiller en valeurs peut :

- utiliser des instruments dérivés comme les options, les contrats à terme standardisés et de gré à gré et les swaps pour protéger le Portefeuille contre les pertes occasionnées par des variations des prix des actions, des prix des marchandises, des indices de marché ou des taux de change et pour obtenir une exposition aux marchés des capitaux. Il n'utilisera les instruments dérivés que de la façon autorisée par les règlements sur les valeurs mobilières;
- investir temporairement l'actif du Portefeuille dans des espèces ou des titres quasi liquides pour tenter de protéger le Portefeuille pendant un repli boursier ou pour d'autres raisons.

## Quels sont les risques associés à un placement dans le Fonds ?

Dans la mesure où le Portefeuille investit dans des fonds sous-jacents, il présente indirectement les mêmes risques que les fonds sous-jacents qu'il détient. Le Portefeuille présente les risques d'un fonds sous-jacent dans la même proportion que ses placements dans ce fonds. Dans la mesure où il investit directement dans des titres de participation ou des titres à revenu fixe, le Portefeuille présentera les risques associés à un placement direct dans de tels titres.

Les risques que court le Portefeuille sont notamment les suivants :

- risque associé au taux d'intérêt;
- risque associé aux titres adossés à des créances mobilières et hypothécaires;
- risque associé aux titres de participation;
- risque associé à la catégorie;
- risque associé au crédit;

- risque associé aux placements sur les marchés étrangers;
- risque associé aux petites sociétés;
- risque associé aux marchés nouveaux;
- risque associé au change;
- risque associé à la concentration;
- risque associé aux instruments dérivés;
- risque associé aux opérations de mise en pension et de prise en pension;
- risque associé aux opérations de prêt de titres;
- risque associé à la liquidité;
- risque associé aux fonds sous-jacents.

Vous trouverez des détails sur chaque risque à partir de la page 15.

### **Qui devrait investir dans ce Fonds ?**

Ce Portefeuille pourrait vous convenir dans les cas suivants :

- vous recherchez un portefeuille équilibré, avec une préférence pour le volet revenu, qui est diversifié quant aux catégories d'actifs, aux styles de placement, à la répartition géographique et à la capitalisation boursière;
- votre tolérance au risque est moyenne;
- vous investissez pour au moins cinq ans.

### **Politique en matière de distributions**

Le Portefeuille distribue son revenu et ses gains en capital en décembre de chaque année civile.

Les distributions sur les parts détenues dans des régimes enregistrés et des comptes non enregistrés sont réinvesties dans des parts additionnelles du Portefeuille, à moins que vous n'indiquiez à votre courtier que vous souhaitez recevoir les distributions en espèces.

### **Frais du Fonds pris en charge indirectement par les épargnants**

Les renseignements sur les frais du Portefeuille ne sont pas disponibles parce que ce Portefeuille est nouveau.

# Portefeuille de croissance équilibrée INNOVA Scotia

## Détail du Fonds

|                                      |  |
|--------------------------------------|--|
| Type de fonds                        | Fonds équilibré neutre mondial                               |
| Date de création                     | Le 19 janvier 2009   |
| Type de titres                       | Parts de catégorie A de fiducie de fonds commun de placement |
| Admissible aux régimes enregistrés ? | Oui  |
| Conseiller en valeurs                | Gestion de Placements Scotia Cassels Limitée                 |

## Quels types de placements le Fonds fait-il ?

### Objectifs de placement

L'objectif du Portefeuille est de maintenir un équilibre entre un revenu courant et une appréciation du capital à long terme, avec une légère préférence pour le volet appréciation du capital. Il investit principalement dans un ensemble diversifié d'OPC et(ou) de titres de participation et de titres à revenu fixe offerts partout dans le monde.

Tout changement des objectifs de placement fondamentaux doit être approuvé à la majorité des voix exprimées à une assemblée des porteurs de parts convoquée à cette fin.

### Stratégies de placement

Le Portefeuille constitue un fonds de répartition de l'actif qui répartit votre placement entre deux catégories d'actifs : la catégorie revenu fixe et la catégorie actions.

Le tableau suivant présente la pondération cible pour chaque catégorie d'actifs dans laquelle le Portefeuille investit.

| Catégorie d'actifs | Pondération cible                          |
|--------------------|--|
| Revenu fixe        | 40 % (34 % canadiens et 6 % étrangers)     |
| Actions            | 60 % (27 % canadiennes et 33 % étrangères) |

Les fonds sous-jacents, les titres de participation et les titres à revenu fixe dans lesquels le Portefeuille investit peuvent changer à l'occasion, mais, en règle générale, nous maintiendrons la pondération de chaque catégorie d'actifs de façon à ce qu'elle ne varie pas de plus de 10 % (à la hausse ou à la baisse) par rapport aux pourcentages indiqués ci-dessus. Vous trouverez davantage de renseignements sur les placements dans des fonds sous-

jacents à la rubrique *Investir dans d'autres organismes de placement collectif*. Même si jusqu'à 100 % des actifs du Portefeuille peuvent être investis dans des fonds sous-jacents, une fois que le Portefeuille aura atteint la taille appropriée, le conseiller en valeurs peut déterminer qu'il est plus efficace d'investir directement dans des titres d'une ou de plusieurs catégories d'actifs.

Le conseiller en valeurs peut :

- utiliser des instruments dérivés comme les options, les contrats à terme standardisés et de gré à gré et les swaps pour protéger le Portefeuille contre les pertes occasionnées par des variations des prix des actions, des prix des marchandises, des indices de marché ou des taux de change et pour obtenir une exposition aux marchés des capitaux. Il n'utilisera les instruments dérivés que de la façon autorisée par les règlements sur les valeurs mobilières;
- investir temporairement l'actif du Portefeuille dans des espèces ou des titres quasi liquides pour tenter de protéger le Portefeuille pendant un repli boursier ou pour d'autres raisons.

## Quels sont les risques associés à un placement dans le Fonds ?

Dans la mesure où le Portefeuille investit dans des fonds sous-jacents, il présente indirectement les mêmes risques que les fonds sous-jacents qu'il détient. Le Portefeuille présente les risques d'un fonds sous-jacent dans la même proportion que ses placements dans ce fonds. Dans la mesure où il investit directement dans des titres de participation et des titres à revenu fixe, le Portefeuille présentera les risques associés à un placement direct dans de tels titres.

Les risques que court le Portefeuille sont notamment les suivants :

- risque associé au taux d'intérêt;
- risque associé aux titres adossés à des créances mobilières et hypothécaires;
- risque associé aux titres de participation;
- risque associé à la catégorie;
- risque associé au crédit;

- risque associé aux placements sur les marchés étrangers;
- risque associé aux petites sociétés;
- risque associé aux marchés nouveaux;
- risque associé au change;
- risque associé à la concentration;
- risque associé aux instruments dérivés;
- risque associé aux opérations de mise en pension et de prise en pension;
- risque associé aux opérations de prêt de titres;
- risque associé à la liquidité;
- risque associé aux fonds sous-jacents.

Vous trouverez des détails sur chaque risque à partir de la page 15.

### **Qui devrait investir dans ce Fonds ?**

Ce Portefeuille pourrait vous convenir dans les cas suivants :

- vous recherchez un portefeuille équilibré, avec une préférence pour le volet actions, qui est diversifié quant aux catégories d'actifs, aux styles de placement, à la répartition géographique et à la capitalisation boursière;
- votre tolérance au risque est moyenne;
- vous investissez pour au moins cinq ans.

### **Politique en matière de distributions**

Le Portefeuille distribue son revenu et ses gains en capital en décembre de chaque année civile.

Les distributions sur les parts détenues dans des régimes enregistrés et des comptes non enregistrés sont réinvesties dans des parts additionnelles du Portefeuille, à moins que vous n'indiquiez à votre courtier que vous souhaitez recevoir les distributions en espèces.

### **Frais du Fonds pris en charge indirectement par les épargnants**

Les renseignements sur les frais du Portefeuille ne sont pas disponibles parce que ce Portefeuille est nouveau.

# Portefeuille de croissance INNOVA Scotia

## Détail du Fonds

|                                      |  |
|--------------------------------------|--|
| Type de fonds                        | Fonds équilibré neutre mondial                               |
| Date de création                     | Le 19 janvier 2009   |
| Type de titres                       | Parts de catégorie A de fiducie de fonds commun de placement |
| Admissible aux régimes enregistrés ? | Oui  |
| Conseiller en valeurs                | Gestion de Placements Scotia Cassels Limitée                 |

## Quels types de placements le Fonds fait-il ?

### Objectifs de placement

L'objectif du Portefeuille est de maintenir un équilibre entre l'appréciation du capital à long terme et le revenu courant, avec une préférence marquée pour le volet appréciation du capital. Il investit principalement dans un ensemble diversifié d'OPC, de titres de participation et(ou) de titres à revenu fixe offerts partout dans le monde.

Tout changement des objectifs de placement fondamentaux doit être approuvé à la majorité des voix exprimées à une assemblée des porteurs de parts convoquée à cette fin.

### Stratégies de placement

Le Portefeuille constitue un fonds de répartition de l'actif qui répartit votre placement entre deux catégories d'actifs : la catégorie revenu fixe et la catégorie actions.

Le tableau suivant présente la pondération cible pour chaque catégorie d'actifs dans laquelle le Portefeuille investit.

| Catégorie d'actifs | Pondération cible                              |
|--------------------|--|
| Revenu fixe        | 25 % (21 % canadiens et 4 % étrangers)         |
| Actions            | 75 % (33,5 % canadiennes et 41,5 % étrangères) |

Les fonds sous-jacents, les titres de participation et les titres à revenu fixe dans lesquels le Portefeuille investit peuvent changer à l'occasion, mais, en règle générale, nous maintiendrons la pondération de chaque catégorie d'actifs de façon à ce qu'elle ne varie pas de plus de 10 % (à la hausse ou à la baisse) par rapport aux pourcentages indiqués ci-dessus. Vous trouverez plus de renseignements sur les placements dans des fonds sous-jacents à la

rubrique *Investir dans d'autres organismes de placement collectif*. Même si jusqu'à 100 % des actifs du Portefeuille peuvent être investis dans des fonds sous-jacents, une fois que le Portefeuille aura atteint la taille appropriée, le conseiller en valeurs peut déterminer qu'il est plus efficace d'investir directement dans des titres d'une ou de plusieurs catégories d'actifs.

Le conseiller en valeurs peut :

- utiliser des instruments dérivés comme les options, les contrats à terme standardisés et de gré à gré et les swaps pour protéger le Portefeuille contre les pertes occasionnées par des variations des prix des actions, des prix des marchandises, des indices de marché ou des taux de change et pour obtenir une exposition aux marchés des capitaux. Il n'utilisera les instruments dérivés que de la façon autorisée par les règlements sur les valeurs mobilières;
- investir temporairement l'actif du Portefeuille dans des espèces ou des titres quasi liquides pour tenter de protéger le Portefeuille pendant un repli boursier ou pour d'autres raisons.

## Quels sont les risques associés à un placement dans le Fonds ?

Dans la mesure où le Portefeuille investit dans des fonds sous-jacents, il présente indirectement les mêmes risques que les fonds sous-jacents qu'il détient. Le Portefeuille présente les risques d'un fonds sous-jacent dans la même proportion que ses placements dans ce fonds. Dans la mesure où il investit directement dans des titres de participation ou des titres à revenu fixe, le Portefeuille présentera les risques associés à un placement direct dans de tels titres.

Les risques que court le Portefeuille sont notamment les suivants :

- risque associé au taux d'intérêt;
- risque associé aux titres adossés à des créances mobilières et hypothécaires;
- risque associé aux titres de participation;
- risque associé à la catégorie;
- risque associé au crédit;

- risque associé aux placements sur les marchés étrangers;
- risque associé aux petites sociétés;
- risque associé aux marchés nouveaux;
- risque associé au change;
- risque associé à la concentration;
- risque associé aux instruments dérivés;
- risque associé aux opérations de mise en pension et de prise en pension;
- risque associé aux opérations de prêt de titres;
- risque associé à la liquidité;
- risque associé aux fonds sous-jacents.

Vous trouverez des détails sur chaque risque à partir de la page 15.

### **Qui devrait investir dans ce Fonds ?**

Ce Portefeuille pourrait vous convenir dans les cas suivants :

- vous recherchez un portefeuille équilibré, avec une préférence marquée pour le volet actions, qui est diversifié quant aux catégories d'actifs, aux styles de placement, à la répartition géographique et à la capitalisation boursière;
- votre tolérance au risque est de moyenne à élevée;
- vous investissez pour au moins cinq ans.

### **Politique en matière de distributions**

Le Portefeuille distribue son revenu et ses gains en capital en décembre de chaque année civile.

Les distributions sur les parts détenues dans des régimes enregistrés et des comptes non enregistrés sont réinvesties dans des parts additionnelles du Portefeuille, à moins que vous n'indiquiez à votre courtier que vous souhaitez recevoir les distributions en espèces.

### **Frais du Fonds pris en charge indirectement par les épargnants**

Les renseignements sur les frais du Portefeuille ne sont pas disponibles parce que ce Portefeuille est nouveau.

# Portefeuille de croissance maximale INNOVA Scotia

## Détail du Fonds

|                                      |  |
|--------------------------------------|--|
| Type de fonds                        | Fonds d'actions mondiales                                    |
| Date de création                     | Le 19 janvier 2009   |
| Type de titres                       | Parts de catégorie A de fiducie de fonds commun de placement |
| Admissible aux régimes enregistrés ? | Oui  |
| Conseiller en valeurs                | Gestion de Placements Scotia Cassels Limitée                 |

## Quels types de placements le Fonds fait-il ?

### Objectifs de placement

L'objectif du Portefeuille est d'obtenir une appréciation du capital à long terme. Il investit principalement dans un ensemble diversifié d'OPC et(ou) de titres de participation offerts partout dans le monde.

Tout changement des objectifs de placement fondamentaux doit être approuvé à la majorité des voix exprimées à une assemblée des porteurs de parts convoquée à cette fin.

### Stratégies de placement

Le Portefeuille constitue un fonds de répartition de l'actif qui répartit votre placement dans des actions.

Le tableau suivant présente la pondération cible pour chaque catégorie d'actifs dans laquelle le Portefeuille investit.

| Catégorie d'actifs | Pondération cible                               |
|--------------------|---|
| Actions            | 100 % (45,5 % canadiennes et 54,5 % étrangères) |

Les fonds sous-jacents et les titres de participation dans lesquels le Portefeuille investit peuvent changer à l'occasion, mais, en règle générale, nous maintiendrons la pondération entre les titres de participation canadiens et étrangers de façon à ce qu'elle ne varie pas de plus de 10 % (à la hausse ou à la baisse) par rapport aux pourcentages indiqués ci-dessus. Vous trouverez plus de renseignements sur les placements dans des fonds sous-

jacents à la rubrique *Investir dans d'autres organismes de placement collectif*. Même si jusqu'à 100 % des actifs du Portefeuille peuvent être investis dans des fonds sous-jacents, une fois que le Portefeuille aura atteint la taille appropriée, le conseiller en valeurs peut déterminer qu'il est plus efficace d'investir directement dans des titres d'une ou de plusieurs catégories d'actifs.

Le conseiller en valeurs peut :

- utiliser des instruments dérivés comme les options, les contrats à terme standardisés et de gré à gré et les swaps pour protéger le Portefeuille contre les pertes occasionnées par des variations des prix des actions, des prix des marchandises, des indices de marché ou des taux de change et pour obtenir une exposition aux marchés des capitaux. Il n'utilisera les instruments dérivés que de la façon autorisée par les règlements sur les valeurs mobilières;
- investir temporairement l'actif du Portefeuille dans des espèces ou des titres quasi liquides pour tenter de protéger le Portefeuille pendant un repli boursier ou pour d'autres raisons.

## Quels sont les risques associés à un placement dans le Fonds ?

Dans la mesure où le Portefeuille investit dans des fonds sous-jacents, il présente indirectement les mêmes risques que les fonds sous-jacents qu'il détient. Le Portefeuille présente les risques d'un fonds sous-jacent dans la même proportion que ses placements dans ce fonds. Dans la mesure où il investit directement dans des titres de participation, le Portefeuille présentera les risques associés à un placement direct dans de tels titres.

Les risques que court le Portefeuille sont notamment les suivants :

- risque associé aux titres de participation;
- risque associé à la catégorie;
- risque associé aux placements sur les marchés étrangers;
- risque associé aux petites sociétés;

- risque associé aux marchés nouveaux;
- risque associé au change;
- risque associé à la concentration;
- risque associé aux instruments dérivés;
- risque associé aux opérations de mise en pension et de prise en pension;
- risque associé aux opérations de prêt de titres;
- risque associé à la liquidité;
- risque associé aux fonds sous-jacents.

Vous trouverez des détails sur chaque risque à partir de la page 15.

### **Qui devrait investir dans ce Fonds ?**

Ce Portefeuille pourrait vous convenir dans les cas suivants :

- vous recherchez un portefeuille d'actions, qui est diversifié quant aux styles de placement, à la répartition géographique et à la capitalisation boursière;
- votre tolérance au risque est de moyenne à élevée;
- vous investissez pour au moins sept ans.

### **Politique en matière de distributions**

Le Portefeuille distribue son revenu et ses gains en capital en décembre de chaque année civile.

Les distributions sur les parts détenues dans des régimes enregistrés et des comptes non enregistrés sont réinvesties dans des parts additionnelles du Portefeuille, à moins que vous n'indiquiez à votre courtier que vous souhaitez recevoir les distributions en espèces.

### **Frais du Fonds pris en charge indirectement par les épargnants**

Les renseignements sur les frais du Portefeuille ne sont pas disponibles parce que ce Portefeuille est nouveau.

# Qu'est-ce qu'un organisme de placement collectif et quels sont les risques associés à un placement dans un tel organisme ?

Pour nombre de Canadiens, les OPC sont un moyen simple et abordable d'atteindre leurs objectifs financiers. Mais qu'est-ce exactement qu'un OPC, pourquoi investit-on dans ce type de placements, et quels sont les risques qui y sont associés ?

## Qu'est-ce qu'un OPC ?

Un OPC est un placement dans lequel votre argent est regroupé avec celui de plusieurs autres personnes. Des conseillers en valeurs professionnels utilisent cet argent pour acheter des titres, qui, selon eux, favoriseront l'atteinte des objectifs de placement du fonds. Il peut s'agir d'actions, d'obligations, de créances hypothécaires, d'instruments du marché monétaire, ou encore une combinaison de toutes ces valeurs mobilières.

Lorsque vous investissez dans un OPC, vous obtenez des parts du fonds. Chaque part représente une quote-part proportionnelle de l'ensemble des actifs de l'OPC. Tous les épargnants d'un OPC partagent le revenu, les gains et les pertes du fonds. Ils paient également leur quote-part des frais du fonds.

## Pourquoi investit-on dans des organismes de placement collectif ?

Les OPC offrent aux épargnants trois avantages clés : la gestion financière professionnelle, la diversification et l'accessibilité.

- *Gestion financière professionnelle.* Les conseillers en valeurs professionnels ont les compétences qui leur permettent de prendre des décisions de placement. Ils ont aussi accès à de l'information constamment renouvelée sur les tendances des marchés financiers, ainsi qu'à des données et des résultats de recherche complets sur des investissements potentiels.
- *Diversification.* Étant donné que votre argent est regroupé avec celui d'autres épargnants, un OPC offre la diversification, sur le plan des titres, dont les épargnants individuels ne pourraient par ailleurs profiter.
- *Accessibilité.* Les placements minimaux exigés par les OPC sont peu élevés, ce qui les rend accessibles à presque tout le monde.

## Aucune garantie

Bien que les OPC offrent de nombreux avantages, il est important de noter qu'un placement dans ceux-ci n'est pas

garanti. Contrairement aux comptes bancaires ou aux certificats de placement garanti (CPG), les parts d'OPC ne sont pas assurées par la Société d'assurance-dépôts du Canada (SADC) ni par aucun autre organisme gouvernemental d'assurance-dépôts, et votre placement dans le fonds n'est pas garanti par la Banque Scotia, Montréal Trust ou Trust National.

Dans des circonstances exceptionnelles, un OPC peut suspendre votre droit de vendre vos parts. Pour obtenir des détails, veuillez vous reporter à la rubrique *Suspension de votre droit d'acheter, de substituer et de vendre des parts* à la page 20.

## Quels sont les risques associés aux OPC ?

Bien que chacun désire faire fructifier son argent lorsqu'il investit, on peut aussi en perdre. C'est ce qui s'appelle le *risque*. Comme pour d'autres placements, les OPC comportent un certain degré de risque. La valeur des titres d'un fonds peut changer d'une journée à l'autre pour de nombreuses raisons, notamment à cause de la fluctuation de l'économie, des taux d'intérêt et des nouvelles concernant le marché et l'entreprise en particulier. Cela signifie que la valeur des parts des OPC peut varier. Lorsque vous vendez vos parts d'un fonds, vous pourriez obtenir moins d'argent que la somme que vous avez investie.

Le degré de risque dépend des objectifs de placement du fonds et des types de titres dans lesquels il investit. Un principe général de placement veut que plus le risque est grand, plus il y a de potentiel de gains, mais aussi de pertes.

## Gestion du risque

Bien que le risque soit un facteur important à examiner lorsque vous choisissez un OPC, vous devez également tenir compte de vos objectifs de placement et du moment où vous aurez besoin de votre argent. Par exemple, si vous économisez pour effectuer un achat important dans l'année qui vient, vous voudrez sans doute investir dans un fonds comportant un faible risque. Si vous voulez que votre épargne-retraite croisse au cours des 20 prochaines années, vous pouvez sans doute vous permettre de placer une part plus importante de votre argent dans des fonds d'actions.

Une combinaison de placements bien choisis peut aider à réduire le risque tout en vous permettant d'atteindre vos

objectifs de placement. Votre représentant en épargne collective peut vous aider à construire un portefeuille qui convient à vos objectifs et qui respecte votre tolérance au risque. Si vous n'avez pas de représentant en épargne collective, nous vous recommandons d'utiliser le Sélecteur de placements Scotia<sup>MD</sup> pour établir vos objectifs et votre profil de risque personnel. Vous pouvez l'obtenir aux succursales de la Banque Scotia, en téléphonant au 1-800-268-9269 ou encore en visitant le site Internet [www.banquescotia.com](http://www.banquescotia.com).

Si vos objectifs de placement ou votre tolérance au risque changent, n'oubliez pas que vous pouvez et devriez modifier vos placements pour les adapter à votre nouvelle situation.

### **Risques spécifiques aux OPC**

La valeur des placements que détient un OPC peut changer pour plusieurs raisons. Vous trouverez les risques spécifiques à un placement dans chacun des Portefeuilles INNOVA Scotia dans les descriptions de chaque Portefeuille qui commencent à la page 4. Voici plus de détails au sujet de ces risques.

### **Risque associé aux titres adossés à des créances mobilières et hypothécaires**

Les titres adossés à des créances mobilières sont des créances qui sont adossées à un portefeuille de prêts commerciaux ou à la consommation. Les titres adossés à des créances hypothécaires sont des créances qui sont adossées à un portefeuille de prêts hypothécaires sur des biens immobiliers résidentiels ou commerciaux. En cas de changement de la perception que le marché peut avoir des émetteurs de ce type de titres, ou de la solvabilité des parties en cause, alors la valeur des titres peut être touchée. Dans l'utilisation de titres adossés à des créances hypothécaires, il y a aussi un risque de baisse des taux hypothécaires imputés à des prêts hypothécaires, un débiteur hypothécaire peut être en défaut en ce qui a trait à ses obligations au terme d'un emprunt hypothécaire ou il peut y avoir une baisse de la valeur des biens garantis par l'emprunt hypothécaire.

### **Risque associé à la catégorie**

Certains fonds sous-jacents peuvent offrir deux ou plusieurs catégories de parts du même fonds. Bien que la valeur des parts de chaque catégorie soit calculée séparément, il y a un risque que les frais ou les obligations d'une catégorie de parts influent sur la valeur des parts des autres catégories. Si une catégorie est incapable de couvrir ses obligations, les autres catégories sont responsables selon la loi de couvrir la différence. Nous sommes d'avis que ce risque est très faible.

### **Risque associé à la concentration**

Certains fonds sous-jacents peuvent concentrer leurs placements dans un seul secteur, un seul pays ou une seule zone géographique. Cela leur permet de cibler le potentiel du secteur, du pays ou de la zone en question. Le prix des OPC qui concentrent leurs placements a tendance à connaître de plus grandes fluctuations que les fonds qui sont plus diversifiés. Cela s'explique par le fait qu'ils investissent dans un plus petit nombre de titres et, dans le cas des fonds dont les placements sont restreints en fonction de secteurs, de pays ou de zones géographiques, ces titres peuvent être touchés par les mêmes facteurs.

### **Risque associé au crédit**

Un titre à revenu fixe, comme une obligation, est une promesse de verser de l'intérêt et de rembourser le capital à la date d'échéance. Il y a toujours le risque que l'émetteur n'honore pas cette promesse. Il s'agit alors du risque associé au crédit. Le risque associé au crédit est au plus bas chez les émetteurs qui se sont vu octroyer une cote de crédit élevée par une agence de notation. Le risque est au plus haut chez les émetteurs dont la cote de crédit est basse ou qui n'en ont aucune. Les émetteurs dont la cote de crédit est basse offrent habituellement un intérêt plus élevé pour compenser le risque accru. Les obligations d'émetteurs dont la cote de crédit est faible obtiennent généralement de meilleurs rendements que les obligations d'émetteurs ayant une cote de crédit supérieure et elles ont tendance à être plus volatiles puisque la probabilité de faillite ou de défaut est plus élevée à leur égard. Les cotes de crédit peuvent changer au fil du temps.

### **Risque associé au change**

Lorsqu'un OPC achète un placement libellé en devises, la fluctuation du taux de change entre la monnaie en cause et le dollar canadien influera sur la valeur du fonds.

### **Risque associé aux instruments dérivés**

Les instruments dérivés peuvent être utiles pour protéger les placements contre les pertes, pour permettre de prendre une position sur les marchés financiers ou pour effectuer des placements indirects, mais ils comportent certains risques :

- Les opérations de couverture à l'aide d'instruments dérivés peuvent ne pas atteindre les résultats prévus. Les instruments de couverture sont fondés sur des corrélations historiques ou escomptées pour prévoir l'impact de certains événements, qui peuvent ou non se produire. S'ils se produisent, ils peuvent ne pas avoir l'effet escompté.

- Il est difficile de se protéger contre les tendances que le marché a déjà prévues.
- Les frais afférents à la conclusion et au maintien de contrats sur instruments dérivés peuvent réduire les rendements d'un fonds.
- La couverture de devises réduira les gains si la valeur de la devise couverte augmente.
- Il peut devenir difficile de couvrir des devises dans les pays émergents plus petits en raison de la taille limitée de ces marchés.
- La couverture de devises n'offre aucune protection contre la fluctuation de la valeur des titres sous-jacents.
- Rien ne garantit qu'une bourse ou un marché liquide existera pour les instruments dérivés. Cela pourrait empêcher un fonds de liquider ses positions pour réaliser des gains ou limiter ses pertes. Au pire, un fonds pourrait subir des pertes parce qu'il est obligé d'exécuter des contrats à terme sous-jacents.
- Le prix des instruments dérivés peut être faussé s'il y a cessation des opérations sur les actions sous-jacentes. Les opérations sur les instruments dérivés pourraient être interrompues s'il y a cessation des opérations sur un grand nombre des actions sous-jacentes. Cela pourrait faire en sorte qu'un fonds éprouve des difficultés à liquider ses positions.
- Le cocontractant d'un contrat sur instruments dérivés pourrait être incapable d'exécuter ses obligations.
- Les opérations sur les instruments dérivés effectuées sur des marchés étrangers pourraient prendre plus de temps et être plus difficiles à réaliser. Les instruments dérivés étrangers sont assujettis au risque associé aux placements sur les marchés étrangers décrit ci-après.
- Les courtiers en valeurs mobilières et les courtiers à terme peuvent détenir les actifs d'un fonds en dépôt à titre de garantie d'un contrat sur instruments dérivés. Par conséquent, une personne autre que le dépositaire du fonds est responsable de la garde de cette partie des actifs du fonds.

### **Risque associé aux titres de participation**

Les fonds qui investissent dans des titres de participation, comme des actions ordinaires, sont influencés par la fluctuation de l'économie en général et des marchés financiers ainsi que par le succès ou l'échec des sociétés émettrices. Lorsque les marchés boursiers sont haussiers, la valeur des titres de participation a tendance à augmenter et, lorsqu'ils sont baissiers, la valeur des titres de participation a tendance à

diminuer. Les titres convertibles peuvent aussi être assujettis au risque associé au taux d'intérêt.

### **Risque associé aux marchés nouveaux**

Les Portefeuilles et certains fonds sous-jacents peuvent investir dans des sociétés étrangères ou dans des gouvernements étrangers (autres que ceux des États-Unis), notamment des gouvernements de pays en développement ou des sociétés exploitées dans pareils pays. Il se peut que les sociétés sur ces marchés disposent de gammes de produits, de marchés ou de ressources limités, ce qui rend l'appréciation de la valeur de la société difficile. L'instabilité politique, les possibilités de corruption, ainsi qu'une réglementation du secteur des affaires moins rigoureuse peuvent augmenter le risque de fraude ou poser d'autres problèmes d'ordre juridique. Outre le risque associé aux placements sur les marchés étrangers décrit ci-après, ces OPC peuvent subir une plus grande fluctuation en conséquence de ces facteurs.

### **Risque associé aux placements sur les marchés étrangers**

Les titres émis par des sociétés ou des gouvernements étrangers autres que ceux des États-Unis peuvent comporter plus de risques que des placements au Canada et aux États-Unis. Les pays étrangers peuvent être influencés par des événements politiques, sociaux, juridiques ou diplomatiques, notamment par l'imposition de contrôles des devises et des changes. Certains marchés étrangers peuvent être moins liquides, ils sont moins réglementés et sont assujettis à des pratiques en matière de rapport et à des exigences d'information différentes de celles auxquelles sont soumis les émetteurs nord-américains. Il pourrait être plus difficile de faire valoir les droits du fonds que lui confère la loi dans un pays étranger. En général, les titres émis sur les marchés plus développés, comme ceux d'Europe occidentale, comportent un risque moins élevé relativement aux placements sur les marchés étrangers. Les titres émis sur les marchés émergents ou en développement, comme ceux de l'Asie du Sud-Est ou de l'Amérique latine, comportent un risque important lié aux placements sur les marchés étrangers et sont exposés aux risques associés aux marchés nouveaux décrits précédemment.

### **Risque associé au taux d'intérêt**

Les OPC qui investissent dans des titres à revenu fixe, comme des obligations et des instruments du marché monétaire, sont sensibles à la fluctuation des taux d'intérêt. En général, lorsque les taux d'intérêt sont à la hausse, la valeur de ces placements a tendance à diminuer. Lorsque les taux diminuent, la valeur des titres à revenu fixe a tendance à

augmenter. Les titres à revenu fixe comportant une durée plus longue sont en général plus sensibles à la fluctuation des taux d'intérêt. Certains types de titres à revenu fixe permettent à leur émetteur de rembourser le capital avant la date d'échéance du titre. Il y a un risque qu'un émetteur exerce ce droit de remboursement anticipé après une baisse des taux d'intérêt et que le fonds détenant ces titres à revenu fixe reçoive des remboursements de capital avant la date d'échéance prévue du titre et doive réinvestir ces sommes dans des titres assortis de taux d'intérêt inférieurs.

### **Risque associé à la liquidité**

La liquidité est une mesure de la rapidité avec laquelle un placement peut être vendu à un juste prix en espèces. Si un fonds ne peut pas vendre un placement rapidement, il se peut qu'il perde de l'argent ou que son bénéfice soit moindre, surtout s'il doit répondre à un grand nombre de demandes de rachat. En général, les placements dans les petites entreprises, dans les marchés plus petits ou dans certains secteurs de l'économie ont tendance à être moins liquides que d'autres types de placements. Moins un placement est liquide, plus sa valeur a tendance à fluctuer.

### **Risque associé aux opérations de mise en pension et de prise en pension**

Les Portefeuilles et certains fonds sous-jacents peuvent conclure des conventions de mise en pension ou de prise en pension pour réaliser un revenu additionnel. Lorsqu'un OPC accepte de vendre un titre à un prix et de le racheter des mains de la même personne à une date ultérieure donnée dans l'espoir de faire un profit, il conclut une convention de mise en pension. Lorsqu'un OPC accepte d'acheter un titre à un prix et de le vendre à la même personne à une date ultérieure donnée dans l'espoir de faire un profit, il conclut une opération de prise en pension. L'OPC qui participe à une opération de mise en pension ou de prise en pension risque de faire face ultérieurement à une partie insolvable qui ne sera pas en mesure de mener l'opération à bien. Dans ce cas, la valeur des titres achetés peut chuter ou celle des titres vendus peut augmenter entre le moment où l'autre partie devient insolvable et celui où le fonds récupère son placement. Les OPC qui participent à ce type d'opérations réduisent ce risque en détenant des biens en garantie, soit des espèces ou des titres de l'autre partie en un volume suffisant pour acquitter les obligations de mise en pension ou de prise en pension de celle-ci. Pour limiter les risques associés aux opérations de mise en pension et de prise en pension, les biens affectés en garantie qui sont détenus afin d'acquitter les obligations relatives à ces opérations doivent être évalués à la valeur au marché chaque jour ouvrable et être eux-mêmes entièrement

garantis en tout temps par une sûreté réelle acceptable dont la valeur correspond au moins à 102 % des titres vendus ou des espèces versées pour les titres par l'OPC. Avant de conclure une convention de mise en pension, l'OPC doit s'assurer que la valeur globale de ses titres vendus aux termes des opérations de mise en pension, ainsi que des titres prêtés, ne dépasse pas 50 % de sa valeur liquidative au moment où il conclut l'opération.

### **Risque associé aux opérations de prêt de titres**

Les Portefeuilles et certains fonds sous-jacents peuvent conclure des opérations de prêt de titres pour réaliser un revenu additionnel à partir des titres qu'ils détiennent dans leur portefeuille. Un OPC peut prêter des titres de son portefeuille à des prêteurs admissibles moyennant une garantie appropriée. Lorsqu'il prête certains de ses titres, l'OPC risque de faire face ultérieurement à un emprunteur qui ne peut respecter ses obligations aux termes de la convention de prêt de titres et de devoir prendre possession des biens donnés en garantie. Au moment où le recours est exercé, si la valeur des biens donnés en garantie à l'OPC est insuffisante pour remplacer les titres empruntés, il pourrait subir des pertes. La valeur des biens donnés en garantie aux OPC doit correspondre à au moins 102 % de la valeur des titres prêtés, et les emprunteurs doivent redresser la valeur des biens donnés en garantie tous les jours afin que le niveau soit maintenu. Avant de conclure une opération de prêt de titres, l'OPC doit s'assurer que la valeur globale des titres prêtés, ainsi que des titres qui ont été vendus aux termes d'opérations de mise en pension, ne dépasse pas 50 % de sa valeur liquidative.

### **Risque associé aux petites sociétés**

Le cours des actions émises par les petites sociétés a tendance à fluctuer davantage que celui des grandes entreprises. Il se peut que les petites sociétés n'aient pas de marché établi pour leurs produits et qu'elles n'aient pas de financement solide. Ces sociétés émettent en général moins d'actions, ce qui augmente leur risque associé à la liquidité.

### **Risque associé aux fonds sous-jacents**

Les Portefeuilles et certains autres investisseurs institutionnels investissent une certaine partie ou la totalité de leurs actifs dans un autre OPC, appelé le fonds sous-jacent. Si un Portefeuille ou un autre investisseur institutionnel achète ou vend un nombre élevé de parts d'un fonds sous-jacent, ce dernier pourrait être obligé de modifier fortement son portefeuille pour répondre aux demandes d'achat ou de rachat. Cette situation peut influencer sur le rendement du fonds sous-jacent et peut donc influencer sur le rendement d'un Portefeuille qui investit dans ce fonds sous-jacent.

# Modalités d'organisation et de gestion des Portefeuilles INNOVA Scotia

## Gestionnaire

Placements Scotia Inc.  
16<sup>e</sup> étage  
40 King Street West  
Toronto (Ontario) M5H 1H1

En notre qualité de gestionnaire, nous sommes chargés de l'ensemble des affaires et de l'exploitation des Portefeuilles. Cela comprend :

- l'organisation de services de conseiller en valeurs;
- la prestation ou l'organisation de services administratifs.

Placements Scotia Inc. est une filiale en propriété exclusive de La Banque de Nouvelle-Écosse.

## Fiduciaire

Placements Scotia Inc.  
Toronto (Ontario)

En notre qualité de fiduciaire et conformément à une déclaration de fiducie cadre, nous contrôlons les placements en fiducie des Portefeuilles, sur lesquels nous avons autorité, pour le compte des porteurs de parts.

## Placeur principal

Placements Scotia Inc.  
Toronto (Ontario)

En notre qualité de placeur principal, nous commercialisons et vendons les Portefeuilles au Canada là où leur vente est autorisée. Nous pouvons retenir les services de courtiers participants pour nous aider à vendre les parts des Portefeuilles.

## Dépositaire

La Banque de Nouvelle-Écosse  
Toronto (Ontario)

Le dépositaire détient les placements des Portefeuilles et en assure la sécurité pour veiller à ce qu'ils ne soient utilisés qu'au profit des épargnants. La Banque de Nouvelle-Écosse est la société mère de Placements Scotia Inc.

## Agent chargé de la tenue des registres

Placements Scotia Inc.  
Toronto (Ontario)

En notre qualité d'agent chargé de la tenue des registres, nous prenons des arrangements pour tenir un registre de tous les porteurs de parts des Portefeuilles, nous traitons les ordres et envoyons des relevés d'impôt aux porteurs de parts.

## Vérificateurs

Ernst & Young s.r.l.  
Toronto (Ontario)

Les vérificateurs sont un cabinet indépendant de comptables agréés. Le cabinet vérifie les états financiers annuels des Portefeuilles et donne une opinion quant à la fidélité de ces états financiers selon les principes comptables généralement reconnus du Canada.

## Conseiller en valeurs

Gestion de Placements  
Scotia Cassels Limitée  
Toronto (Ontario)

Le conseiller en valeurs offre des conseils de placement et prend les décisions de placement pour le compte des Portefeuilles.

Gestion de Placements Scotia Cassels Limitée est une filiale en propriété exclusive directe de La Banque de Nouvelle-Écosse, société mère de Placements Scotia Inc.

## Comité d'examen indépendant

Conformément au *Règlement 81-107 sur le comité d'examen indépendant des fonds d'investissement* (ou Norme canadienne 81-107 ailleurs qu'au Québec), nous, à titre de gestionnaire des Fonds Scotia, avons créé un comité d'examen indépendant (le « CEI ») dont le mandat est de revoir nos politiques et procédures qui ont trait au règlement des conflits d'intérêts touchant les Portefeuilles, et de nous présenter ses recommandations à ce sujet, ainsi que d'étudier les questions de conflits d'intérêts que nous lui soumettons. À l'heure actuelle, le CEI compte trois membres, chacun d'entre eux est indépendant du gestionnaire et de toute partie qui lui est apparentée. Le CEI préparera, au moins une fois l'an, un rapport de ses activités à l'intention des porteurs de parts. Ce rapport pourra être consulté sans frais chaque année au plus tard le 31 mars sur Internet à l'adresse [www.banquescotia.com](http://www.banquescotia.com) ou il est possible de l'obtenir par courriel à l'adresse [info@banquescotia.com](mailto:info@banquescotia.com). La notice annuelle des Portefeuilles renferme d'autres renseignements sur le CEI, y compris au sujet de ses membres.

Dans certains cas, il se pourrait, aux termes des lois sur les valeurs mobilières, que votre approbation ne soit pas requise pour effectuer une fusion de fonds ou un remplacement de leurs vérificateurs. Si le CEI est autorisé, en vertu des lois sur les valeurs mobilières, à approuver une fusion de fonds à la place des porteurs de parts, vous recevrez un avis écrit au moins 60 jours avant la date de la fusion. Pour ce qui est du remplacement des vérificateurs d'un fonds, votre approbation ne sera pas obtenue, mais vous recevrez un avis écrit au moins 60 jours avant l'entrée en vigueur du changement.

Si un Portefeuille investit dans des fonds sous-jacents gérés par nous, par des personnes ayant des liens avec nous ou par des membres du même groupe, le Portefeuille n'exercera aucun des droits de vote rattachés aux titres de ces fonds sous-jacents. Toutefois, nous pourrions faire en sorte que vous exerciez les droits de vote rattachés à votre quote-part des titres détenus par le Portefeuille.

# Achats, substitutions et rachats

Les parts de catégorie A des Portefeuilles ne comportent pas de frais d'acquisition. Cela signifie que vous ne payez pas de commission de vente lorsque vous achetez, substituez ou vendez cette catégorie de parts par notre entremise ou par l'intermédiaire des sociétés de notre groupe. La vente de vos parts est aussi appelée rachat.

## Comment passer des ordres

Vous pouvez ouvrir un compte et acheter, substituer ou vendre des parts des Portefeuilles :

- en téléphonant à une succursale du Groupe Banque Scotia ou à un bureau de ScotiaMcLeod, ou en vous y rendant;
- par l'intermédiaire de Scotia en direct au [www.banquescotia.com](http://www.banquescotia.com), dès que vous vous serez inscrit à ce service.

Vous pouvez aussi ouvrir un compte et passer des ordres chez d'autres courtiers inscrits. Ils peuvent vous demander un courtage ou toute autre rémunération. Les courtiers doivent nous transmettre les ordres le jour où ils les reçoivent des épargnants.

Toutes les opérations sont fondées sur le prix des parts d'un Portefeuille ou sa valeur liquidative par part. Tous les ordres sont traités selon la première valeur liquidative par part calculée après que le Portefeuille a reçu l'ordre.

## Comment on calcule la valeur liquidative par part

Nous calculons normalement la valeur liquidative par part des Portefeuilles après la clôture de séance de la Bourse de Toronto chaque jour où cette dernière est ouverte aux fins de négociation. Dans des circonstances exceptionnelles, nous pouvons suspendre ce calcul.

La valeur liquidative par part de chaque Portefeuille est la valeur au marché courante des actifs du Portefeuille, moins son passif, divisée par le nombre total de parts en circulation. Les titres qui sont négociés à une bourse sont habituellement évalués à leur cours de clôture à cette bourse. Toutefois, si le cours n'est pas une représentation fidèle de la valeur du titre, nous utiliserons une autre méthode pour établir sa valeur, soit l'évaluation à la juste valeur, qui sera utilisée lorsque la valeur d'un titre est touchée par des événements qui se produisent après la clôture de la bourse à laquelle les titres sont principalement négociés. L'évaluation à la juste valeur peut également être utilisée dans d'autres circonstances.

Les Portefeuilles sont évalués en dollars canadiens.

## À propos des parts de catégorie A

Les Portefeuilles offrent actuellement des parts de catégorie A. Les parts de catégorie A sont offertes en vente aux termes du présent prospectus simplifié à tous les épargnants.

## Comment acheter des parts

### Placements minimaux

Le montant minimal du placement initial dans les parts de catégorie A des Portefeuilles est de 50 000 \$ pour tous les comptes. Le montant minimal de tout placement subséquent dans les parts de catégorie A des Portefeuilles est de 100 \$. Si vous achetez, vendez ou substituez des parts par l'entremise de courtiers qui ne sont pas membres de notre groupe, vous pourriez devoir verser des montants initiaux minimaux ou des montants subséquents minimaux plus élevés pour effectuer un placement. Veuillez vous reporter à la rubrique *Cotisations par prélèvements automatiques* à la page 21 pour obtenir de plus amples renseignements.

Nous pouvons modifier ces minimums à tout moment ou y renoncer. Nous pouvons fermer votre compte si la valeur de votre placement dans un Portefeuille tombe en deçà du placement initial minimal qui s'applique à votre compte.

### Renseignements complémentaires sur les achats

- Nous pouvons refuser la totalité ou toute partie de votre ordre avant la fin du jour ouvrable suivant celui au cours duquel le Portefeuille reçoit l'ordre. Si nous refusons votre ordre, nous vous renverrons immédiatement l'argent reçu, sans intérêt. Nous pouvons refuser votre ordre si vous avez effectué plusieurs achats et plusieurs ventes de parts du Portefeuille sur une courte période, habituellement 31 jours. Veuillez vous reporter à la rubrique *Opérations à court terme* pour obtenir des détails à ce propos.
- Vous devez payer vos parts au moment où vous les achetez. Si nous ne recevons pas le paiement dans les trois jours ouvrables suivant l'établissement du prix d'achat, nous vendrons vos parts le jour ouvrable suivant. Si le produit de la vente est supérieur au coût d'achat des parts, le Portefeuille conserve la différence. Si le produit est inférieur au coût d'achat des parts, nous devons payer l'insuffisance. Nous pourrions recouvrer l'insuffisance et les frais connexes auprès du courtier qui a passé l'ordre, ou auprès de vous, si vous nous avez passé l'ordre directement.
- Votre courtier ou nous-mêmes vous enverrons une confirmation de votre achat dès que l'ordre aura été traité. Si vous achetez des parts à l'aide de cotisations par prélèvements automatiques, vous recevrez une confirmation uniquement pour le placement initial et au moment où vous modifierez le montant de votre placement régulier.

## Comment substituer des Portefeuilles

Vous pouvez substituer à des parts des Portefeuilles des titres d'un autre Fonds Scotia et vice-versa. Lorsque nous recevons votre ordre, nous vendrons des parts du Portefeuille puis utiliserons le produit pour acheter des parts de l'autre Fonds Scotia. Si vous substituez des parts dans les 31 jours de leur achat, vous pourriez devoir payer des frais d'opération à court terme. Veuillez vous reporter à la rubrique *Opérations à court terme* pour obtenir des détails à ce propos.

### Renseignements complémentaires sur les substitutions

- Les règles qui régissent l'achat et la vente de parts s'appliquent également aux substitutions.
- Vous pouvez effectuer des substitutions entre des Fonds Scotia évalués dans la même monnaie.
- Si vous détenez vos parts dans un compte non enregistré, il se peut que vous réalisiez un gain en capital ou que vous subissiez une perte en capital. Les gains en capital sont imposables.
- Votre courtier ou nous-mêmes vous enverrons une confirmation dès que votre ordre aura été traité.

## Comment vendre vos parts

En général, vos directives de vente doivent être faites par écrit, et votre banque, votre société de fiducie ou votre courtier doit avaliser votre signature. Il se peut que nous vous demandions une autre preuve de votre autorisation de signer.

Nous enverrons votre paiement à votre courtier dans les trois jours ouvrables de la réception de votre ordre dûment rempli. Si vous vendez des parts dans les 31 jours de leur achat, vous pourriez devoir payer des frais d'opération à court terme. Veuillez vous reporter à la rubrique *Opérations à court terme* pour obtenir des détails à ce propos.

Vous pouvez également vendre des parts de façon régulière en établissant un programme de retraits automatiques. Veuillez vous reporter à la rubrique *Services facultatifs* pour obtenir plus de détails.

### Renseignements complémentaires sur la vente

- Vous devez fournir tous les documents nécessaires dans les 10 jours ouvrables suivant l'établissement du prix de rachat. Si nous ne les recevons pas, nous ferons racheter les parts à la fermeture des bureaux le 10<sup>e</sup> jour ouvrable. Si le coût de l'achat des parts est inférieur au produit de la vente, le Portefeuille conservera la différence. Si le coût de l'achat des parts est supérieur au produit de la vente, nous devons payer l'insuffisance. Nous pouvons recouvrer l'insuffisance et les frais connexes auprès du courtier qui a passé l'ordre, ou auprès de vous si vous nous avez passé l'ordre directement.
- Les ordres de vente passés pour les sociétés par actions, fiducies, sociétés de personnes, mandataires, fiduciaires, copropriétaires survivants ou successions doivent être accompagnés des documents nécessaires et d'une preuve de

l'autorisation de signer. L'ordre de vente ne prendra effet que lorsque le Fonds aura reçu tous les documents nécessaires, dûment remplis.

- Il est probable que vous réaliserez un gain en capital ou subirez une perte en capital. Les gains en capital sont imposables dans un compte non enregistré.
- Votre courtier ou nous-mêmes vous enverrons une confirmation dès que votre ordre aura été traité. Si vous vendez des parts par l'intermédiaire du programme de retraits automatiques, vous recevrez une confirmation uniquement pour le premier retrait.

### Suspension de votre droit d'acheter, de substituer et de vendre des parts

La réglementation en matière de valeurs mobilières nous permet de suspendre temporairement votre droit de vendre vos parts des Portefeuilles et de reporter le paiement du produit de la vente :

- pendant toute période où la négociation normale est suspendue à une bourse à laquelle des titres ou des instruments dérivés constituant plus de 50 % de la valeur du Portefeuille ou de sa position sur le marché sous-jacent sont négociés et que ces titres ou instruments dérivés ne sont négociés à aucune autre bourse, ou encore
- avec l'approbation des autorités en valeurs mobilières.

Nous n'accepterons aucun ordre d'achat de parts pendant les périodes où nous avons suspendu le droit des épargnants de vendre leurs parts.

Vous pouvez retirer votre ordre de vente avant la fin de la période de suspension. Sinon, nous vendrons vos parts à la première valeur liquidative par part calculée après la levée de la suspension.

### Opérations à court terme

Les opérations à court terme des épargnants peuvent augmenter les frais d'un Portefeuille, ce qui touche tous les épargnants du Portefeuille. Pour dissuader quiconque d'effectuer des opérations à court terme, un Portefeuille peut demander des frais correspondant à 2 % du montant des parts que vous vendez ou substituez si vous vendez vos parts ou les substituez dans les 31 jours de leur achat. Ces frais sont directement versés au Portefeuille. Vous serez responsable des frais ainsi que de toutes conséquences fiscales découlant de la perception des frais d'opération à court terme. Bien que ces frais soient généralement payés à partir du produit du rachat du Portefeuille visé, nous avons le droit de faire racheter les parts de tout autre fonds et(ou) Portefeuille dans votre compte sans qu'aucun autre avis ne vous soit donné. Nous pouvons, à notre appréciation, décider quelles parts seront rachetées.

Nous pouvons renoncer à ces frais.

## Services facultatifs

Dans cette rubrique, vous apprendrez quels comptes, programmes et services sont offerts aux épargnants des Fonds Scotia. Pour plus de détails et pour obtenir des formulaires de demande, téléphonez-nous au 1-800-387-5004 pour le service en français ou au 1-800-268-9269 (416-750-3863 à Toronto) pour le service en anglais ou communiquez avec votre succursale du Groupe Banque Scotia.

### Cotisations par prélèvements automatiques

Après avoir effectué votre placement initial, vous pouvez effectuer à intervalles réguliers des cotisations par prélèvements automatiques (CPA) au Portefeuille au moyen de virements automatiques à partir de votre compte bancaire auprès de toute institution financière choisie du Canada.

### Renseignements complémentaires sur les cotisations par prélèvements automatiques

- Les cotisations par prélèvements automatiques peuvent se faire pour les comptes non enregistrés et les REER. Le montant de placement minimal pour une CPA est de 100 \$.
- Vous pouvez choisir d'investir toutes les semaines, deux fois par semaine, deux fois par mois, mensuellement, bimestriellement, trimestriellement, semestriellement ou annuellement. Si vous choisissez d'investir moins régulièrement qu'à une fréquence mensuelle à l'aide de cotisations par prélèvements automatiques, le montant minimal de chaque placement sera déterminé en multipliant le montant de placement minimal par 12 et en divisant le produit par le nombre de placements que vous faites au cours d'une année civile. Par exemple, si vous choisissez d'investir trimestriellement, le placement minimal pour chaque trimestre sera de 300 \$ ( $100 \$ \times 12 \div 4$ ).
- Nous transférerons automatiquement l'argent de votre compte bancaire au Portefeuille que vous aurez choisi.
- Vous pouvez changer le montant investi et la fréquence de votre placement, ou encore mettre fin au programme, en nous en avisant par écrit.
- Nous pouvons modifier ou annuler le programme à tout moment.
- Si vous faites des achats au moyen de cotisations par prélèvements automatiques, vous recevrez le prospectus simplifié de renouvellement des Portefeuilles seulement si vous en faites la demande. Si vous désirez recevoir un exemplaire du prospectus de renouvellement avec toute modification, veuillez communiquer avec nous au 1-800-387-5004, faites parvenir votre demande par télécopieur à votre succursale du Groupe Banque Scotia ou encore rendez-vous à la succursale la plus près de chez vous. Vous trouverez le prospectus de renouvellement actuel de même que toute modification à celui-ci à l'adresse [www.sedar.com](http://www.sedar.com) ou [www.scotiabank.com](http://www.scotiabank.com). Même si aucun droit de résolution n'est prévu par la loi à l'égard d'un achat

de parts d'OPC effectué au moyen d'une cotisation par prélèvements automatiques, vous aurez toujours le droit de demander des dommages-intérêts ou la nullité dans le cas où un prospectus de renouvellement contiendrait des informations fausses ou trompeuses, que vous ayez ou non demandé un prospectus de renouvellement.

### Programme de retraits automatiques

Notre programme de retraits automatiques vous permet de recevoir des paiements en espèces réguliers du Portefeuille. Le solde minimal nécessaire pour participer au programme est de 50 000 \$ et le montant minimal de chaque retrait est de 50 \$.

### Renseignements complémentaires sur le programme de retraits automatiques

- Le programme de retraits automatiques n'est offert que pour les comptes non enregistrés.
- Vous pouvez choisir de recevoir des paiements mensuellement, trimestriellement, semestriellement ou annuellement.
- Nous vendrons automatiquement le nombre de parts nécessaire pour effectuer des paiements à votre compte bancaire auprès de toute institution financière choisie du Canada, ou par chèque.
- Si vous vendez des parts dans les 31 jours de leur achat, il se pourrait que vous ayez à payer des frais d'opération à court terme. Veuillez vous reporter à la rubrique *Opérations à court terme* pour obtenir plus de détails.
- Il se peut que vous réalisiez un gain en capital ou que vous subissiez une perte en capital. Les gains en capital sont imposables.
- Vous pouvez changer le montant ou la fréquence de vos paiements, ou encore annuler le programme en nous en avisant par écrit.
- Nous pouvons modifier ou annuler le programme, ou encore renoncer aux montants minimaux à tout moment.

**Si les montants que vous retirez sont supérieurs au rendement de vos parts, vous risquez d'épuiser votre placement.**

### Régimes enregistrés

Nous offrons des REER, des FERR, des CRI, des RER immobilisés, des FRV, des FRRI, des FRRP et des CELI Scotia. Vous pouvez effectuer des placements forfaitaires ou, si vous le préférez, vous pouvez mettre en place un programme d'investissement automatique au moyen de cotisations par prélèvements automatiques.

Vous pouvez aussi détenir des parts des Portefeuilles dans des régimes enregistrés autogérés auprès d'autres institutions financières. Il se pourrait qu'on vous demande des frais pour de tels régimes.

# Frais

Dans cette rubrique, nous décrivons les frais que vous pourriez devoir payer si vous investissez dans les Portefeuilles. Il se peut que vous ayez à payer des frais directement, ou alors les Portefeuilles peuvent avoir à en payer certains, ce qui réduit la valeur de votre placement. Puisque les parts de catégorie A des Portefeuilles ne comportent pas de frais d'acquisition, il

n'est pas nécessaire de tenir une assemblée des porteurs de parts des Portefeuilles pour approuver une augmentation des frais imputés aux Portefeuilles. Une telle augmentation ne peut prendre effet que si les porteurs de parts sont avisés au moins 60 jours avant la date de son entrée en vigueur.

## Frais payables par les Portefeuilles

### Frais de gestion

Les Portefeuilles nous versent des frais de gestion en échange de services de gestion généraux. Ces frais sont calculés quotidiennement et versés mensuellement. Le taux annuel maximal des frais de gestion pour les parts de catégorie A est le suivant :

| Fonds   | Frais de gestion<br>annuels maximaux (%) |
|---|--|
| Portefeuille de revenu INNOVA Scotia                | 1,60                                     |
| Portefeuille de revenu équilibré INNOVA Scotia      | 1,70                                     |
| Portefeuille de croissance équilibrée INNOVA Scotia | 1,80                                     |
| Portefeuille de croissance INNOVA Scotia            | 1,90                                     |
| Portefeuille de croissance maximale INNOVA Scotia   | 2,00                                     |

#### *Fonds qui investissent dans d'autres fonds*

Chaque fonds sous-jacent paie ses propres frais, lesquels s'ajoutent aux frais payables par un Portefeuille qui investit dans le fonds sous-jacent.

Aucuns frais de gestion ni aucune prime d'incitation ne sont payables par un Portefeuille si le paiement de ces frais ou primes pourrait raisonnablement être perçu comme un paiement en double des frais payables par un fonds sous-jacent pour les mêmes services.

Aucuns frais de vente ni de rachat ne sont payables par un Portefeuille lorsqu'il achète ou vend des titres d'un fonds sous-jacent géré par nous, par une personne ayant des liens avec nous ou par un membre de notre groupe ou si le paiement de ces frais pourrait raisonnablement être perçu comme un paiement en double des frais payables par un épargnant du Portefeuille.

### Frais d'exploitation

Les frais d'exploitation peuvent inclure les frais et honoraires juridiques et autres frais engagés pour se conformer aux exigences et aux politiques juridiques et de réglementation ou prévues par la loi, les frais de vérification et de garde, les taxes et impôts, les courtages, les coûts des communications adressées aux porteurs de parts et autres frais administratifs. Ces frais comprennent aussi les coûts liés aux activités du CEI (comme ceux liés à la tenue des réunions et aux primes d'assurance du CEI, ainsi que les frais des conseillers que le CEI a engagés), les honoraires versés à chacun des membres du CEI de même que les frais raisonnables associés à l'exercice de ses fonctions en tant que membre du CEI. Actuellement, chaque membre du CEI a droit à une provision annuelle de 10 000 \$ (de 15 000 \$ pour ce qui est du président) et à un jeton de présence de 1 000 \$ par réunion du CEI à laquelle il assiste et de 800 \$ pour chaque réunion de formation ou d'information à laquelle il assiste. Chaque Fonds Scotia verse une quote-part de la rémunération totale versée au CEI chaque année et rembourse les membres du CEI des frais qu'ils ont engagés dans le cadre des services qu'ils rendent en tant que membres du CEI. La quote-part de la rémunération du CEI que chaque Portefeuille doit verser sera mentionnée dans les états financiers du Portefeuille. Nous pouvons choisir d'acquitter certains de ces frais.

### Frais payables directement par vous

Frais d'acquisition      Aucuns

Frais de rachat      Aucuns

Frais de substitution      Aucuns

## Frais payables directement par vous (suite)

**Frais d'opération à court terme** Un Portefeuille peut demander des frais correspondant à 2 % du montant des parts que vous vendez ou substituez si vous vendez vos parts ou les substituez dans les 31 jours de leur achat. Nous pouvons renoncer à ces frais.

**Frais relatifs aux régimes enregistrés** Le fiduciaire peut demander des frais de retrait ou de transfert d'au plus 50 \$.

**Autres frais**

- Cotisations par prélèvements automatiques : Aucuns
- Programme de retraits automatiques : Aucuns

### Effet des frais d'acquisition

Les parts de catégorie A des Portefeuilles ne comportent pas de frais d'acquisition. Cela signifie que vous ne payez aucune commission de vente lorsque vous achetez, substituez ou vendez des parts de cette catégorie par l'intermédiaire de Placements Scotia Inc. ou de Scotia Capitaux Inc. (y compris

de ScotiaMcLeod et de Placement direct ScotiaMcLeod). Il se peut que vous ayez à payer un courtage ou d'autres frais si vous achetez, substituez ou vendez des parts par l'intermédiaire d'autres courtiers.

## Rémunération du courtier

Dans cette rubrique, nous expliquons la façon dont nous rémunérons les employés et courtiers lorsque vous investissez dans des parts de catégorie A des Portefeuilles.

### Commissions de vente

Nous pouvons verser à nos employés une commission de vente initiale allant jusqu'à 1 % du montant que vous investissez.

### Frais de service

Nous pouvons verser aux employés et aux courtiers des frais de service sur les parts de catégorie A selon un taux annuel allant jusqu'à 1 %. Les frais sont calculés quotidiennement et payés mensuellement et, sous réserve de certaines conditions, sont fondés sur la valeur des parts de catégorie A du Portefeuille que les épargnants détiennent.

### Programme d'encouragement des ventes

Nous accordons des récompenses, comme de l'argent ou des biens, aux employés ou aux succursales à l'égard de la vente des parts de Portefeuilles. Nous estimons que le coût de ces récompenses ne dépassera pas la somme de 1 \$ par tranche d'investissement de 1 000 \$ par porteur de parts. La valeur maximale d'une récompense qui peut être attribuée à un employé est de 1 000 \$ par année. Les membres du Groupe Banque Scotia peuvent inclure la vente de parts des Portefeuilles dans leur programme général d'encouragement. Ces programmes comportent plusieurs produits différents du Groupe Banque Scotia. Nous pouvons offrir d'autres programmes d'encouragement, tant qu'ils sont approuvés par les autorités canadiennes en valeurs mobilières.

**Les Portefeuilles et leurs porteurs de parts ne paient aucuns frais pour les programmes d'encouragement.**

### Autres formes de soutien aux courtiers

Nous pouvons participer à des programmes coopératifs de commercialisation avec les courtiers pour les aider à commercialiser les Portefeuilles. Nous pouvons payer jusqu'à 50 % des coûts de ces programmes coopératifs de commercialisation, conformément aux règles établies dans le *Règlement 81-105 sur les pratiques commerciales des organismes de placement collectif* (la Norme canadienne 81-105 ailleurs qu'au Québec).

### Intérêts

La Banque de Nouvelle-Écosse détient, directement ou indirectement, la totalité des titres de Placements Scotia Inc. et de Scotia Capitaux Inc. (qui comprend ScotiaMcLeod et Placement direct Scotia), ainsi que Société de valeurs mobilières E\*TRADE Canada. Au 30 novembre 2008, la Banque de Nouvelle-Écosse était directement propriétaire de 19,4 % de Patrimoine Dundee inc., qui est propriétaire de Corporation de valeurs mobilières Dundee, de Services Financiers Dundee inc., de Services Financiers Dundee Ltée et de Goodman Company, Dealer Services Inc. Au 12 décembre 2008, la Banque de Nouvelle-Écosse détenait 37,6 % des parts en circulation de CI Financial Income Fund (dont la dénomination est maintenant CI Financial Corporation), qui est propriétaire de Gestion de capital Assante Ltée, d'Assante Financial Management Ltd. et de Blackmont Capital Inc. Chacun des courtiers susmentionnés peut vendre des parts des portefeuilles.

## Rémunération du courtier payée à partir des frais de gestion

Le coût des commissions de vente et de service et des programmes d'encouragement des ventes a été d'environ 4,59 %

des frais de gestion que nous avons reçus de tous les Fonds Scotia au cours de l'exercice terminé le 31 décembre 2008.

# Incidences fiscales pour les épargnants

Dans la présente rubrique figure un résumé des effets qu'un placement dans les Portefeuilles peut avoir sur vos impôts. Il a été tenu pour acquis que vous êtes un particulier (autre qu'une fiducie) et un résident canadien et que vous détenez vos parts à titre d'immobilisations. La notice annuelle des Portefeuilles renferme plus de détails à ce propos. Étant donné que les lois fiscales sont différentes d'une province à l'autre et que la situation n'est pas la même pour tous les épargnants, nous vous prions de consulter un expert en fiscalité.

## **Votre placement peut fructifier**

Un Portefeuille produit des bénéfices sous forme de revenu et de gains en capital. Le revenu comprend l'intérêt et les dividendes que le Portefeuille obtient sur ses placements (y compris les fonds sous-jacents) et les gains qu'il réalise sur certains instruments dérivés. Un Portefeuille réalise des gains en capital lorsqu'il vend des placements à profit.

Vous obtenez de l'argent sous forme de distributions lorsqu'un Portefeuille vous paie votre quote-part du revenu et des gains qu'il a gagnés. En général, un Portefeuille distribue aux porteurs de parts le montant de revenu net et de gains en capital nets réalisés nécessaires chaque année pour ne pas avoir à payer d'impôt sur le revenu.

Vous pouvez aussi obtenir de l'argent sous forme de gains en capital lorsque vous vendez ou substituez vos parts à profit. Il se peut que vous subissiez une perte en capital lorsque vous vendez ou substituez vos parts à perte.

## **Imposition des bénéfices**

L'impôt que vous payez dépend du fait que vous déteniez vos parts dans un régime enregistré ou dans un compte non enregistré.

## **Parts détenues dans un régime enregistré**

Si vous détenez des parts d'un Portefeuille dans un REER, un FERR, un CELI ou un autre régime enregistré, vous ne payez aucun impôt sur les distributions que le Portefeuille verse sur ces parts ou sur les gains en capital que reçoit votre régime enregistré à la vente ou à la substitution de parts. Lorsque vous retirez de l'argent d'un régime enregistré (autre qu'un CELI), cette somme sera en général assujettie à l'impôt, à votre taux d'imposition marginal.

## **Parts détenues dans un compte non enregistré**

### **Distributions des Portefeuilles**

Si vous détenez des parts d'un Portefeuille dans un compte non enregistré, vous devez inclure dans le calcul de votre revenu votre quote-part des distributions de revenu net du Portefeuille et la fraction imposable de ses distributions des gains en capital nets, que vous receviez les distributions en espèces ou que nous les réinvestissions pour vous. En général, ces distributions sont imposables pour vous si vous recevez le revenu ou les gains directement. Plus le taux de rotation des titres en portefeuille est élevé, plus forte est la probabilité que vous receviez une distribution de gains en capital.

Les distributions peuvent comprendre un remboursement du capital. Lorsqu'un Portefeuille gagne moins de revenu et de gains en capital que le montant qui est distribué, la différence constitue un remboursement de capital, qui n'est pas imposable mais qui réduira le prix de base rajusté de vos parts du Portefeuille. Si le prix de base rajusté de vos parts est réduit à moins de zéro, vous serez réputé réaliser un gain en capital à la hauteur du montant négatif et le prix de base rajusté de vos parts augmentera pour s'établir à zéro. Vous devriez consulter un conseiller en fiscalité au sujet des incidences fiscales de la réception d'un remboursement de capital.

Le prix unitaire d'un Portefeuille peut comprendre le revenu ou les gains en capital que le Portefeuille a accumulés ou réalisés mais qu'il n'a pas encore distribués. Si vous achetez des parts d'un Portefeuille juste avant qu'il fasse une distribution, vous aurez à payer de l'impôt sur la distribution, même si le Portefeuille a gagné le montant avant que vous deveniez propriétaire des parts. Par exemple, les Portefeuilles font une seule, ou leur plus importante, distribution de revenu et de gains en capital en décembre. Si vous achetez des parts vers la fin de l'année, il se pourrait que vous ayez à payer de l'impôt sur le revenu et les gains en capital que le Portefeuille a gagnés pour l'année entière. Cela signifie que vous aurez à payer de l'impôt sur des bénéfices du Fonds dont vous aurez peu ou pas profité.

Nous vous transmettrons tous les ans des relevés d'impôt qui vous indiqueront le montant de chaque type de revenu et le remboursement de capital que chaque Portefeuille vous a distribués. Vous pouvez déduire tous les crédits d'impôt qui

s'appliquent à ces bénéficiaires. Par exemple, si les distributions d'un Portefeuille comprennent des revenus de dividendes canadiens, vous pourrez vous prévaloir d'un crédit d'impôt pour dividendes. La qualification des distributions effectuées au cours de l'année ne sera établie de façon certaine aux fins de l'impôt canadien qu'à la fin de l'année d'imposition du Portefeuille.

### **Gains (ou pertes) en capital des épargnants**

En règle générale, vous devez aussi inclure dans le calcul de votre revenu la moitié de tout gain en capital que vous réalisez à la vente ou à la substitution de vos parts. Vous réaliserez un gain en capital si le produit de la vente, moins les coûts de la vente, est supérieur au prix de base rajusté de vos parts. À l'inverse, vous subirez une perte en capital si le produit de la vente, moins les coûts de la vente, est inférieur au prix de base rajusté de vos parts. Vous pouvez affecter vos pertes en capital à la réduction de vos gains en capital.

## Quels sont vos droits ?

La législation sur les valeurs mobilières de certaines provinces vous confère un droit de résolution à l'égard d'un contrat d'achat de titres d'organismes de placement collectif, que vous pouvez exercer dans les deux jours ouvrables de la réception du prospectus simplifié, ou un droit d'annulation de toute souscription, que vous pouvez exercer dans les 48 heures de la réception de la confirmation de votre ordre d'achat.

La législation sur les valeurs mobilières de certaines provinces et de certains territoires vous permet de demander la nullité d'un contrat d'achat de titres d'un organisme de placement

### *Calcul du prix de base rajusté*

Votre gain ou votre perte en capital aux fins de l'impôt est l'écart entre le montant que vous recevez lorsque vous vendez ou substituez vos parts et le prix de base rajusté de ces parts, moins les coûts de la vente, le cas échéant.

En règle générale, le prix de base rajusté global de vos parts du Portefeuille correspond à ce qui suit :

- votre placement initial dans le Portefeuille, **plus**
- tout placement supplémentaire, **plus**
- les distributions réinvesties, **moins**
- toute distribution de remboursement de capital, **moins**
- le prix de base rajusté de tout rachat précédent.

Vous devriez tenir un registre détaillé du coût d'achat de vos placements et des distributions que vous recevez sur ces parts pour pouvoir calculer leur prix de base rajusté. Vous voudrez peut-être consulter un expert en fiscalité à ce sujet.

collectif et un remboursement, ou des dommages-intérêts par suite d'opérations de placement effectuées avec un prospectus simplifié, une notice annuelle ou des états financiers contenant des informations fausses ou trompeuses sur un Portefeuille. Ces diverses actions doivent habituellement être exercées dans des délais déterminés.

Pour plus d'information, on se reportera à la législation sur les valeurs mobilières de la province ou du territoire pertinent et on consultera éventuellement un conseiller juridique.

Vous pouvez obtenir d'autres renseignements sur les Portefeuilles dans leur notice annuelle, leurs derniers états financiers annuels et périodiques déposés et leurs derniers rapports de la direction sur le rendement du fonds annuels et intermédiaires déposés (une fois disponibles). Ces documents sont intégrés par renvoi dans le présent prospectus simplifié, de sorte qu'ils en font légalement partie intégrante, comme s'ils en constituaient une partie imprimée.

Vous pouvez obtenir sans frais un exemplaire de la notice annuelle et des états financiers des Portefeuilles, ainsi que des rapports de la direction sur le rendement du fonds de ceux-ci (une fois disponibles) en composant le 1-800-387-5004 pour le service en français ou le 1-800-268-9269 (416-750-3863 à Toronto) pour le service

en anglais, ou en communiquant avec votre représentant en épargne collective.

Vous trouverez aussi ces documents sur le site Internet [www.banquescotia.com](http://www.banquescotia.com).

On peut également obtenir ces documents et d'autres renseignements concernant les Portefeuilles, comme les circulaires de sollicitation de procurations et les contrats importants, sur le site Internet [www.sedar.com](http://www.sedar.com).

**PLACEMENTS SCOTIA INC.**  
**16<sup>e</sup> ÉTAGE**  
**40 KING STREET WEST**  
**TORONTO (ONTARIO) M5H 1H1**

## **Portefeuilles INNOVA Scotia<sup>MC</sup>**

### **Parts de catégorie A**

Portefeuille de revenu INNOVA Scotia

Portefeuille de revenu équilibré INNOVA Scotia

Portefeuille de croissance équilibrée INNOVA Scotia

Portefeuille de croissance INNOVA Scotia

Portefeuille de croissance maximale INNOVA Scotia



**Recyclé**  
Contribue à l'utilisation responsable  
des ressources forestières

Cert no. SGS-COC-004339  
[www.fsc.org](http://www.fsc.org)  
© 1996 Forest Stewardship Council

\* Marques de commerce déposées de La Banque de Nouvelle-Écosse, utilisées sous licence.

Les Portefeuilles sont offerts par Placements Scotia Inc. Placements Scotia Inc. et Scotia Capitaux Inc. sont des personnes morales distinctes de La Banque de Nouvelle-Écosse, mais sont détenues en propriété exclusive par cette dernière. ScotiaMcLeod et Placement direct ScotiaMcLeod sont des divisions de Scotia Capitaux Inc., membre du FCPE.